imprimés des bureaux de la Mairie. Voici les résultats :

1er lot : Fournitures de bureaux évaluées à 667 fr. 05. MM. Houssel, 15 0/0; Achille Sénécaut, 18 0/0; Alfred Reboux, 20 0/0; Wallays et Nisse, 23,50 0/0. Adjudicataires.

2e lot : Imprimés pour le secrétariat évalués à 2 024,50. MM. Eugène Dujardin, 15 0/0; Wallays et Nisse, 23,50 0/0; Alfred Reboux, 24 0/0; Achille Sénécaut, 25,50 0/0. Adjudicataire.

3e lot : Imprimés divers évalués à 1.558,90. MM. Dorion, 7 0/0; Eugène Dujardin, 15 0/0; Alfred Reboux, 15 0/0; Achille Sénécaut, 20,50 0/0; Wallays et Nisse, 23,50 0/0. Adjudicataires.

Descente de parquet. — Mardi matin M. Legrand, juge d'instruction, s'est rendu à Roubaix; il est allé au *Pont-Rouge* où il a interrogé Mme Desmette qui a été récemment si grièvement brûlée.

Une enquête est ouverte au sujet de ce triste accident.

L'état de la victime s'améliore; cependant le médecin ne peut encore se prononcer sur la guérison définitive.

Tombée malade sur la voie publique. — Une pauvre femme, Romanie Leclercq, habitant Croix, était venue en course à Roubaix, lundi, dans la soirée. Vers huit heures, elle passait rue du Bois, quand elle tomba, inanimée. On la transporta chez M. Deux, médecin-pharmacien, placé du Trichon, qui lui prodigua ses soins et la fit ensuite admettre d'urgence à l'Hôpital, vu son état d'extrême faiblesse.

Un feu de cheminée s'est déclaré lundi soir, vers trois heures, chez Mme Sophie Dehonck, rue de France. Le feu a été rapidement éteint à l'aide de quelques poignées de sel. Les dégâts sont insignifiants.

Des consommateurs peu commodes. — Lundi soir, vers cinq heures, Victor Dutilleul, âgé de 27 ans, et la fille Laure Triquet, âgée de 23 ans, entraient à l'estaminet Dubrulle, rue Vaucanson, dans un état complet d'ivresse. La cabaretière refusa de leur donner à boire; ce procédé ne fut pas du goût de Laure Triquet, qui brisa le contenu de l'étagère, ainsi que la porte vitrée de l'estaminet.

La police fut requise mais, à son arrivée, les coupables avaient pris la fuite.

Un mari qui bat sa femme. — Un mari qui a la main leste, quand il a fêté la dive bouteille, c'est bien Désiré Creton, cabaretier, rue du Nord. Lundi soir, vers cinq heures et demie, à la suite d'une discussion futile, il se mit à battre sa femme en pleine rue, la serrant à la gorge au risque de l'étrangler. Dame police survint heureusement et conduisit notre homme au violon.

Un professeur de musique en goguette. — Lundi matin, vers dix heures, un professeur de musique, M. X..., demeurant à Croix, se trouvait en goguette. Ayant encore soif, il entra dans un cabaret de la rue de l'Epeule : La cabaretière, Mme Beunel, refusa de le servir; il l'injuria, voulut la battre et brisa plusieurs carreaux. La police arriva à temps pour qu'il ne mît pas ses dessins à exécution, et l'envoya réfléchir au poste.

Les ivrognes. — Ils ont été bien nombreux, lundi. Une quinzaine de ces amis de Bacchus ont été logés aux frais de la ville ; six autres ont encouru une contravention.

Vagabondage. — Dans la nuit de lundi à mardi, des agents en patrouille ont trouvé trois individus couchés sur la voie publique : ils les ont conduits au dépôt. Ces vagabonds sont : Henri Florin, âgé de 29 ans, demeurant rue Meyerbeer; Charles Vaesberghe, 16 ans, demeurant rue Decrême, cour Codron, J.-B. Bosman, 21 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix.

Une tombola. — Voici la liste des numéros sortis à la tombola qui a eu lieu à l'issue d'une soirée dimanche, chez M. Louis Catrice :

1.206, 204, 474, 225, 1.721, 501, 1.600, 515, 1.611, 474, 1.746, 1.966, 633, 1.068, 791, 80, 1.831, 266, 1.481, 1.632.

Refuge de nuit. — *Nuit du 9 au 10 février.* — Journaliers, 9; brossier, 1; manouvriers, 2; tonnelier, 1; serrurier 1; tourneur en fer, 1; paveur, 1; tisserands, 3; coiffeur, 1; maçons, 2; rattacheur, 1; cordonnier, 1; chisaier, 1; mécanicien, 1; mineurs, 2. Total 28.

Croix. — Hier, mardi, à 2 heures de l'après-midi, les jeunes gens de la colonie anglaise de Croix, engageaient une partie de *foot ball*, (jeu de balle à pieds) contre l'*English*, collège de Bruges (Belgique).

C'était la revanche d'une partie gagnée dans cette ville, le jour de la Toussaint, par les anglais de Croix.

Vers midi, deux délégués de la société de Croix s'étaient rendus à la gare, pour recevoir leurs amis de Bruges et les conduire au siège du club, où un repas intime les attendait. A 2 heures la partie commença.

Ce jeu de *foot ball*, qui demande beaucoup de vigueur, est très en honneur chez nos voisins d'outre-Manche, qui s'y livrent surtout en hiver. Très propre au développement du corps, il est tout particulièrement pratiqué dans les collèges de la Grande-Bretagne. Aussi pouvait-on voir dans les tribunes couvertes, la plupart des anglais qui habitent Croix, suivre avec un intérêt marqué, les diverses péripéties du combat. Après une heure d'une lutte acharnée, pendant laquelle les deux parties rivalisèrent d'habileté et d'adresse, la victoire resta aux brugeois qui enlevèrent 3 points, contre deux aux joueurs de Croix.

Avant de se séparer, une collation réunissait encore les deux sociétés, puis les étudiants du collège de Bruges reprenaient le train, enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu de leurs amis de Croix.

Willems. — Un journalier de 29 ans, Charles Fleurquin, habitant actuellement Lens et qui était venu voir ses parents à Willems, a été arrêté, samedi, à cinq heures du soir, pour rébellion et voies de fait envers le garde Arthur Despinoy.

Sauve qui peut!

L'action dégénérescente et la surexcitation maladive, marques caractéristiques de notre siècle, produisent d'innombrables causes morbides, au milieu desquelles il n'est pas sans danger de marcher inconsciemment et sans précautions.

Il est imprudent de rester sans défense, exposé à tant de maladies. Pour triompher de ces dangers, il faut sans hésiter recourir à ce merveilleux Dépuratif, dont l'efficacité reconstituante est universellement appréciée, au Rob Lechaux, aux jus d'herbes, qui doucement et sans dérangement ni fatigue, supprime radicalement toutes ces influences maladives, en conservant à notre sang toute sa force et toute sa pureté.

Mais il importe de ne pas être trompé. On évite toute surprise si on demande à M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, la brochure intéressante (54e édition), qu'il a publiée sur les appliications nombreuses du Rob Lechaux. Ce dernier expédie aussi franco 3 flacons pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 francs mandat. 25574d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

11 FÉVRIER 1887 — Lettre de la Chambre de commerce à l'administration municipale de Roubaix appelant son attention sur l'état déplorable et dangereux du pont de Saint Vincent de Paul et particulièrement sur l'insuffisance de ce passage où se produit un mouvement de circulation considérable, par suite du voisinage de la gare au charbon et de la condition publique. Cette circulation est fréquemment entravée par des encombrements inévitables et non sans préjudice pour nos industriels et commerçants. (*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, p. 25).

TOURCOING

Fourneaux économiques. — Deux nouveaux fourneaux, ce qui portera le nombre à cinq, fonctionneront à partir de jeudi prochain 12 février, savoir : 1° A l'école des filles du Blanc-Seau, rue Claude-Bernard ; 2° A l'école de garçons de la Croix-Rouge.

Comme aux autres fourneaux la distribution se fera de 11 heures à 1 heure.

Le Mardi-gras a présenté beaucoup d'animation. La foule était tellement compacte dans les quartiers centraux que vers le soir la circulation était très difficile.

Une grave affaire. — Dimanche, vers 8 heures 1/2 du soir, Alfred Dewaële, jeune homme de 19 ans, né à Lille et élevé à la Marlière, chez les époux Desmet, entrait manifestement en état d'ivresse, au cabaret Connaxen. S'adressant à la cabaretière, qui est dans un état intéressant, il lui demanda raison des reproches qu'elle avait adressés quelques jours auparavant, à son père nourricier. Il se jeta ensuite sur elle, la renversa d'abord sur le poêle, puis sur le comptoir. Heureusement l'intervention d'une voisine survint à temps pour éviter que la malheureuse femme ne fut atteinte par un coup de pied que le forcené lui portait au bas-ventre.

L'état de la femme n'en est pas moins fort grave. On redoute des complications sérieuses.

Dewaële est arrêté, et sera conduit aujourd'hui mercredi à Lille.

Le plan de Tourcoing. — Nous avons eu l'occasion d'attirer, il y a quelque temps, l'attention du public sur l'intérêt que présentait, en ce temps d'expropriations, le nouveau plan de Tourcoing. Mais une indication erronée nous a été donnée au sujet du prix de vente de ce plan par les libraires dépositaires. C'est au prix de 3 fr. 50 et non de 3 fr. comme on nous l'a fait dire à tort que ce plan doit être délivré.

Adjudications. — Lundi 23 février, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé sur soumissions cachetées aux deux adjudications ci-après :

1° Entretien des chemins vicinaux pendant les années 1891, 1892 et 1893. Dépense annuelle 16,000 fr. ; 2° Construction d'une chaussée pavée au sentier de l'Eglise, à la Croix-Rouge. Devis 3,000 fr.

Un Français arrêté à Bruxelles. — Mardi, vers midi, deux gendarmes de Bruxelles arrivaient à la frontière de la Marlière avec un prisonnier qu'ils devaient remettre aux gendarmes de Tourcoing. Ceux-ci qui n'avaient reçu aucun avis, ne s'étant pas portés à la rencontre de leurs collègues, les gendarmes belges comme cela s'est déjà fait, durent venir jusqu'à la caserne de Tourcoing, où l'homme a été écroué, en attendant son transfert à Lille, aujourd'hui mercredi. C'est un nommé Alexandre Bertaut, âgé de 30 ans, ancien négociant, né à Barbezieux (Charente), ayant demeuré à Paris, poursuivi pour abus de confiance par le Parquet de la Seine. Arrêté à Bruxelles. A consenti à ne pas remplir les formalités d'extradition.

Marcq-en-Barœul. — *Vol de poules.* — Dans la nuit du 7 au 8, un maraudeur s'est introduit dans la cour du sieur Pierre Expeels, tisserand au hameau du Pont et lui a volé ses quatre poules, enfermées dans une étable.

Mouveaux. — Voici la liste des numéros gagnants de la Tombola organisée par la Société St-Paul, établie chez Mlle Julienne Deblock, au bénéfice de l'œuvre de l'hospice.

777	311	781	629	493	734	228	578	192	656	273
559	704	338	758	269	317	403	271	774	141	294
785	598	126	791	558	507	140	771	442	251	793
440	800	40								

Les lots peuvent être réclamés au siège de la Société jusqu'au 21 février inclus : passé cette date, les lots réclamés resteront acquis à l'œuvre.

LILLE

Une Ligue populaire pour le repos du dimanche. — Un certain nombre de Lillois viennent d'instituer à Lille, afin de « seconder les efforts de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France un groupe local qui prend le titre de : *Groupe lillois de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France.* » Le président est M. Jules Simon, à Paris.

Le groupe lillois comprend : MM. Baillœuil-Baudon, propriétaire, officier en retraite ; Boutry-Droulers, filateur de coton ; le révérend W. Burnet, ministre anglican ; H. Butin, officier en retraite, membre du Comice agricole ; Cornaille-Gadenne, industriel ; Decoster-Agache, négociant ; Delespaul-Cardon, fabricant de chocolat ; Ange Desmons, propriétaire, ancien filateur ; Alphonse Desplanques, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; le docteur Desplats ; Albert Dujardin, ingénieur-constructeur, membre du tribunal de commerce ; Georges Fèvez, agent de change ; Gennevoise-Lefebvre, fabricant de céruse.

Abel Giraud, négociant en vins, ancien membre du tribunal de commerce; Léon Houzé, avoué; le chanoine Lasne, archiprêtre de Saint-Maurice; Eugène Loncke, directeur de la Compagnie *Assurances générales*; Ernest Masuet, négociant en lins, Auguste Masqueliez, négociant, membre de la Chambre de commerce; Newnham, architecte, président de l'Association des architectes du Nord; le pasteur Ollier; Quarré-Reybourbon, propriétaire, membre de la Société des sciences et des arts; F. Reuflet, avocat, ancien bâtonnier; Henri Rogez, industriel, membre du tribunal de commerce; Ronsseel-Scrive, notaire; F. Vanisacotte, propriétaire, ancien filateur; Charles Verley, banquier, ancien président du tribunal de commerce; A. Wicart, commissaire-priseur.

Aux termes des statuts, la Ligue populaire a pour but de démontrer la nécessité et les bienfaits du repos du dimanche au point de vue de l'hygiène, de la morale, de la vie de famille et du bien public, et de chercher à en assurer la jouissance à tous, spécialement aux ouvriers et aux employés.

En attendant la formation de groupes locaux dans les principales villes du département du Nord, le groupe lillois annonce qu'il étendra son action dans la région du Nord, partout où il le croira utile.

Une grave affaire à éclaircir. — Les feuilles opportunistes ont été heureuses de trouver un dérivatif au scandale causé par l'affaire Josselin et elles ont saisi avec empressement ce qu'elles nomment un nouveau scandale clérical. Un professeur *laïque* et non *congréganiste*, attaché à l'école libre de la rue d'Elan, a été accusé par deux de ses élèves de s'être livré à des actes obscènes.

Ce professeur, arrêté dans une maison où il prend sa pension, a été interrogé lundi par le commissaire de police; il a nié avec la plus grande énergie les faits qui lui sont imputés et proteste de son innocence.

Les choses en sont là; comme on le voit, la justice n'a même pas encore commencé l'instruction dont il convient d'attendre les résultats pour pouvoir se prononcer équitablement.

Le Carnaval a été très animé cette année, beaucoup de masques dans les brasseries et dans les cafés qui ont dû faire de grosses recettes. Les costumes ont été plus frais et plus riches que les années précédentes ; en revanche les sociétés ont été moins nombreuses.

Tandis que les brasseries et autres établissements, où l'on dansait, regorgeaient de monde, le théâtre était plus délaissé que jamais.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 o/o par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 12 Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

LA TAXE SUR LES AFFICHES PEINTES. — Parmi les diverses mesures destinées à assurer l'équilibre du budget de 1891, figure aux art. 5 à 10 de la loi des finances du 26 décembre 1890, l'établissement d'un droit payé, non plus une fois pour toutes, comme le prescrit l'article 30 de la loi du 8 juillet 1852, mais annuellement, sur les affiches peintes, qu'elles recouvrent les constructions elles-mêmes ou des toiles fixées à leurs murs.

Ce droit est ainsi gradué : 60 centimes par mètre carré dans les communes comptant moins de 2,500 habitants ; 75 centimes dans les communes comptant entre 2,500 et 40,000 habitants; un franc au-dessus de ce chiffre de population et 1,50 à Paris.

Le Conseil d'Etat vient de rendre un décret réglant les détails d'exécution des dispositions rappelées ci-dessus. En voici les principaux :

Toute personne désirant concourir à la publicité au moyen d'affiches peintes devra : 1° en faire la déclaration préalable au bureau de l'enregistrement du ressort; 2° payer le montant de la taxe. Un double de la déclaration portant la quittance du receveur, sera remis au déclarant. La taxe est due pour l'année entière. Toute affiche doit porter en caractères apparents la date et le numéro de la quittance de la taxe.

En ce qui concerne les affiches peintes existantes au 1er janvier 1891, l'administration, à dater du premier mars prochain, en fera le relevé et réclamera, par un avertissement, le paiement des droits y afférents pour l'année courante. Ceux-ci continueront à être dus tant qu'il n'aura pas été procédé à la suppression, sinon de la totalité de chaque affiche, du moins des mentions telles que nom, raison sociale, adresse, enseigne servant à en désigner commercialement l'objet.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Roger la Honte.* — Brillante représentation, dimanche dernier, au bénéfice de Madame Blanchart fort 1er rôle. *Roger la Honte*, le grand drame de MM. Jules Mary et Georges Grisier, a été interprété d'une façon remarquable. Nos plus vives félicitations à MM. Ganelli et Thierry qui se sont montrés tout à fait à la hauteur de leur réputation. Mmes Blanchart, Pujeolle et Henriot, ont contribué largement au succès de la pièce. Que dire de MM. Dervand et Charlet, si ce n'est qu'ils ont dérridé la salle par leur jeu et leur entrain.

Le « Choral Nadaud » offrira une soirée intime à ses membres honoraires le lundi 16 février.

Par la composition de son programme que nous ferons connaître ultérieurement, cette fête promet d'être des plus intéressantes.

La société des anciens militaires de Leers, établie chez M. Lambin-Delcour, organise, au profit des pauvres, au siège de la société, pour le dimanche 15 février 1891, avec le concours de plusieurs artistes étrangers, un concert dont voici le programme :

1. *La voix des chênes*, romance pour baryton, C. Mulliez; 2. *Les cinq doigts* F. Patard; 3. Air varié pour clarinette, A. Espel, 4. Chansonnette comique, L. Foelix; 5. *Le vin du Rhin*, A. Florin; 6. Chansonnette comique, Cocheteux; 7. Grand air varié pour piston et trombone, A. Quigne et J. Bailleul; 8. Chansonnette comique, Cocheteux; 9. *Le premier chaume*, romance pour baryton, C. Mulliez; 10. Chansonnette comique, L. Foelix.

Deuxième partie : 1. *La Jalousie d'Oroxmane*, romance pour baryton C. Mulliez. 2 Sifloman, A. Florin; 3 Air varié pour flûte, J. Bailleul ; 4. Chansonnette comique, L. Foelix; 5. *Le Pâtre*, F. Patard; 6. Duo pour clarinette, Espel et Stelman ; 7. Chansonnette comique, Cocheteux; 8. Grand air du *Paludier*, pour baryton, C. Mulliez; 9. *La Revue de Longchamps*, A. Florin ; 10. Romance, J. Vandeplace; 11. Chansonnette, L. Foelix. Le piano sera tenu par M. J.-B. De Lécluse. Le prix des places est fixé comme suit : Premières, 1 franc ; secondes 50 cent.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche prochain 15 février, la société colombophile l'*Eclair ailé*, chez M. Denis Desfontaines, rue de Tourcoing, offrira à ses sociétaires une exposition de pigeons qui sera d'un réel intérêt pour les amateurs colombophiles et surtout pour les jeunes amateurs. C'est une récapitulation de toutes les expositions partielles, et deux belles médailles, en souvenir de cette fête, seront décernées aux deux amateurs qui auront exposé les plus beaux sujets.

Une belle médaille, grand module, sera accordée au plus beau couple mâle et femelle, de même nuance.

Une deuxième médaille sera accordée au plus beau pigeon mâle. Le sociétaire devra ainsi exposer trois pigeons qu'il devra présenter au local à 9 heures précises du matin. A 10 heures précises, un jury composé de trois membres, jugera de la beauté des pigeons et désignera les vainqueurs.

Immédiatement après que le jury s'est prononcé, le public sera admis admis à visiter les voyageurs aériens.

En somme, une journée de bonne distraction pour les « Coulonneux. »

PETITE CORRESPONDANCE

L. C. — Non, si dans les prévisions le jeune homme peut être pris pour l'infanterie de marine. Il faut vous rendre au bureau de recrutement de Lille.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du 10 février 1891

Question de transport

Nous avons parlé de la difficulté survenue entre le destinataire de laines débris d'Afrique et le Compagnie de navigation à propos de la perte de trois balles.

Le Tribunal a décidé que le destinataire devait se livrer des deux balles retrouvées et il a condamné la Compagnie de navigation à payer la valeur de la balle perdue plus une indemnité de 75 francs.

Les acheteurs de laines à Buenos-Ayres

Autre solution à un litige que nous avons rapporté il y a huit jours. Voici la solution donnée par le tribunal.

Dans la convention passée entre M. Félix Lorthiois et M. Pennequin il faut distinguer deux objets : 1° Un contrat de louage d'industrie et 2° une association en participation. Sur le premier point, le tribunal alloue à M. Pennequin les appointements échus à ce jour plus une rémunération de 4,000 francs en dédommagement de la perte de la campagne courante.

En ce qui concerne le contrat d'association en participation, le Tribunal décide qu'il y a lieu d'appliquer, en raison des pertes subies pendant la campagne 1889 1890, la clause de ce contrat stipulant que la résiliation aurait lieu si deux exercices se soldaient en déficit de 30,000 francs.

Comme conséquence de cette révélation, le Tribunal dit qu'il n'y a pas lieu d'attribuer à M. Pennequin, ni les appointements à échoir, ni l'indemnité à propos de ces procès, ni les bénéfices éventuels jusqu'à la fin du contrat.

Il condamne donc M. Félix Lorthiois à payer à M. Pennequin : 1,200 fr. pour appointements échus plus une indemnité de 4,000 fr. Il déboute M. Pennequin du surplus de sa demande et faisant masse des frais il en met 3/4 à la charge de M. Lorthiois et 1/4 à la charge de M. Pennequin.

BAILLET ET DUTILLEUL A BOULOGNE

Au n° 7 de la rue de St-Omer, à Boulogne, existe une auberge tenue par Mme veuve Sergent, où, les jours de marché, bon nombre de campagnards viennent casser une croûte, avant de s'en retourner chez eux.

C'est là qu'il y a environ trois mois vinrent prendre une consommation les assassins, dont l'un, Dutilleul, tenait à la main une cage renfermant plusieurs oiseaux. Pendant que Mme Sergent les servait, la conversation s'engagea et, finalement, les deux voyageurs, auxquels on avait, disaient-ils, recommandé l'auberge du *Dernier Sou*, prenaient le parti de rester où ils se trouvaient et demandaient une chambre.

Mme Sergent les logea non dans le corps principal de l'auberge mais dans le petit bâtiment complètement séparé et donnant sur la cour.

Le lendemain, elle leur demanda s'ils se trouvaient bien.

« Trop bien, répondit Baillet; notre chambre est si propre que mon camarade, dont les oiseaux sont privés et qui a l'habitude de les faire sortir de leur cage, s'en est trouvé empêché de crainte de salir le plancher. Nous préférerions une autre chambre. »

Heureusement, Mme Sergent n'en avait pas de disponible sur le devant de l'auberge et c'est certainement à cette circonstance qu'elle a dû de ne pas partager le sort du curé d'Ascq et de sa servante. Baillet et son complice, en descendant dans une auberge tenue par une femme veuve, avaient dû comploter un coup pour la nuit et, sans la disposition de la chambre qui leur fut désignée, ils n'eussent pas manqué de mettre leur projet à exécution. La preuve en est qu'après avoir reçu la réponse de Mme Sergent, ils quittèrent l'auberge pour n'y plus revenir.

Ajoutons que Mme Sergent, qui avait réalisé, quelques jours auparavant, le prodnit de la vente d'une propriété, avait chez elle, la nuit où elle hébergea Baillet et Dutilleul, plusieurs milliers de francs.

Boulogne, on le voit, a failli avoir sa place marquée sur cet itinéraire du crime, dont les sanglantes étapes s'appellent Ronchin, Ascq, Merlimont, et fort probablement Steenwerck et Ligny.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La rue de la Conférence

Roubaix, le 9 février 1891.

Monsieur le Directeur-gérant
du *Journal de Roubaix*,

Permettez à un de vos lecteurs assidus d'adresser par la voie du *Journal de Roubaix*, une toute petite réclamation à l'administration municipale :

On commence le pavage de la rue de la Conférence et l'on prend soin au lieu de faire enlever les terres et débris de toutes sortes, de les jeter sur le trottoir ; les passants risquent fort ainsi de s'y casser le cou la nuit, la rue n'étant pas et n'ayant jamais été éclairée.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

A. B. G.

NORD

Chronique électorale. — M. Doumer, ancien député de l'Aisne, actuellement secrétaire de M. Floquet, vient d'adresser la lettre suivante au secrétaire de la Ligue républicaine du canton de Lens :

» Paris, 6 février 1891.

» A M. Alfred Richard, secrétaire-général de la Ligue républicaine du canton de Lens.

» Mon cher ami,

» Les républicains qui avaient pris l'initiative de ma candidature dans la circonscription de Lens-Carvin pensaient qu'elle réunirait à la fois l'adhésion des Ligues républicaines et celle du syndicat des mineurs.

» Ce résultat eût pu être atteint, sans un incident que vous connaissez bien, et sur lequel je me ferais scrupule d'insister.

» Il suffit que je ne doive plus être candidat du consentement unanime de notre parti, pour que je décline les offres si bienveillantes et si flatteuses qui m'ont été faites.

» Je remercie sincèrement les républicains qui s'étaient groupés avec tant de spontanéité et de dévouement autour de ma candidature, et je les prie de croire à ma vive reconnaissance.

» Bien cordialement à vous, » P. DOUMER. »

Comme on le voit, le ton de cette lettre est plus que dépité et M. Doumer dissimule mal sa mauvaise humeur.

On annonce qu'une compensation sera donnée au secrétaire de M. Floquet qui, à défaut de la succession de M. Déprez, se concentrerait de celle de M. Maxime Lecomte et poserait sa candidature à Maubeuge.

On n'a pas oublié que M. Doumer fut nommé député de l'Aisne au début du mouvement boulangiste.

Au premier tour, le général était arrivé premier avec un nombre considérable de suffrages.

M. Doumer, lors du scrutin de ballottage, sollicita le général de se désister en sa faveur, ce que le général fit gracieusement. Depuis, M. Doumer a suivi d'autres bannières, mais il est resté radical et partisan de la révision. C'est probablement avec ce programme qu'il posera sa candidature à Maubeuge.

Assises du Nord. — La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel s'est réunie une dernière fois avant l'ouverture de la session qui commence lundi. Elle a renvoyé devant le jury les quatre affaires suivantes :

Jean-Pierre Sauvage, 60 ans, tisserand et peintre à Roubaix; affaire de mœurs.

Charles-Louis Duprez, couvreur; Charles Seys, 21 ans, tisseur, et Victor-Alfred Boulinguez, 28 ans, tisseur, tous trois d'Armentières, plusieurs vols qualifiés dans cette ville.

Clovis-Théodore-Joseph Helleboid, 48 ans, sans profession ni domicile ; vols qualifiés à Faumont, Béthune, Santes, Englos et La Gorgue.

Ivo Vandelsen, 31 ans, dresseur de cornières à Fives-Lille ; affaire de mœurs.

Une centenaire. — On a enterré tout récemment à Fourmies une bonne vieille femme du nom de Catherine Mercier, née à Thivencelles (Nord), qui habitait la verrerie et était âgée de 99 ans.

Mariée deux fois, elle laisse une descendance de 110 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dont 90 sont vivants.

C'était à juste titre la doyenne des verreries.

Fait extraordinaire, cette centenaire n'a jamais eu recours au médecin et avait toujours grand appétit.

Elle est morte subitement, au moment où on allait lui servir à déjeuner.

Parmi les descendants, dont plusieurs habitent la commune de Fresnes, il y a, par suite de mariages, des Grecs, des Espagnols, des Belges et des Français.

Son centenaire aurait été fêté en octobre prochain.

La fièvre typhoïde. — Une épidémie de fièvre typhoïde vient d'éclater à Deulémont. Il y aurait environ 80 personnes atteintes. Nous appelons sur ce fait l'attention toute particulière du conseil d'hygiène et de salubrité du département.

La disparition de M. Coupain. — On parle beaucoup de la disparition (que nous avons signalée) de M. Henry Coupain, préposé au pesage public de la ville de La Bassée.

Parti de La Bassée jeudi au train de 2 h. 1/2, à destination de Lille, il n'a pas reparu depuis à son domicile.

La municipalité s'est rassemblée lundi soir et s'est entretenue de cette disparition; tout d'abord, on crut à une escapade, mais l'examen de sa comptabilité a modifié cette première impression.

Il devait prendre le train à la porte des Postes, à Lille, à 8 h. 1/2 du soir; et à cette station personne ne l'a vu.

Les accidents de chemin de fer. — Un nouvel accident de chemin de fer s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi, à Ailly-sur-Noye (Somme) où deux trains de marchandises se sont tamponnés. Les pertes matérielles sont importantes, mais on n'a aucun accident de personne à constater.

A Achiet, on s'est établir une nouvelle voie à travers champs pour permettre la circulation des trains après l'accident de vendredi. Actuellement le passage est rétabli.

PAS-DE-CALAIS

L'assassinat d'Halloy. — Merger s'est enfin décidé à entrer dans la voie des aveux.

En présence des témoignages précis portés contre lui et se trouvant dans l'impossibilité d'établir un alibi, il a reconnu être l'auteur de l'assassinat de la veuve Dumont.

Il a commis ce crime, croyant trouver chez sa victime une forte somme. Son attente a été déçue, car il n'a emporté qu'une douzaine de francs.

Merger comparaîtra en mars prochain devant le jury de Saint-Omer.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23353

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve. LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49563—4233

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CROMBÉ-GRANSART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Flavien-Joseph CROMBÉ, décédé à Roubaix, le 9 février 1891 dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe du Convoi, qui a ra célébrée le mercredi 11 courant, à 9 heures aux Vêpres, qui ne sera célébrée le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 12 du mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Rassemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 47.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 12 février 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis-Joseph DUBAR, époux de Dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1891, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul fera célébrer un Obit, le samedi 14 février, à 7 heures, en l'église Notre-Dame. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 12 février 1891, à 9 heures, pour le repos des âmes de Dame Zénaïde POLLET, épouse de M. Adolphe DOLFENT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1860, dans sa 78e année, et de Monsieur Jules DOLFENT, décédé à Roubaix, le 8 février 1859, dans sa 41e année, tous deux administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN DÉFICIT DE 21 MILLIONS DE FRANCS

DANS UNE BANQUE DE PARIS

Paris, 10 février. — Un banquier nommé Macé, vient de prendre la fuite, laissant un déficit évalué à 21 millions, au bas mot.

Macé avait établi ses bureaux, il y a cinq ans, rue Cadet, n° 12, au troisième étage. L'aménagement était d'ailleurs des plus modestes. Pas de grillages, pas de plaques indicatrices portant les inscriptions légendaires : caisse, bureau du directeur, salle du conseil, etc., rien que des tables en bois blanc, sur lesquelles une dizaine d'employés écrivaient, expédiant l'énorme correspondance de la maison.

En effet, Macé ne comptait pas moins de 20,000 clients, et un maniement de fonds considérable se faisait dans ses bureaux. Voici quelle était sa façon de procéder : il faisait publier dans des journaux des annonces promettant 10 0/0 d'intérêts par mois à toute personne qui voudrait lui confier des fonds, soit 100 francs par mois pour 1,000 francs versés une fois pour toute.

Il va sans dire qu'une foule de gens, alléchés par ces promesses, confiaient leurs fonds disponibles à Macé, mais ce qui paraîtra plus invraisemblable, et ce qui est pourtant rigoureusement vrai, c'est que, pendant cinq ans, le banquier ait réussi à tenir ponctuellement ses engagements. Tous les mois, ses clients touchaient exactement leurs dividendes fantastiques. Un grand nombre d'entre eux, après avoir ainsi décuplé leur capital, ont même pu retirer leur première mise, sans difficultés.

Pour faire face à ses engagements, Macé faisait des opérations de bourse. Enfin, dernièrement la chance l'ayant abandonné sans doute, les payements commencèrent à se faire plus difficiles. Quelques clients élevèrent des réclamations. Macé sentant le terrain se dérober sous ses pieds, désespéra de prolonger cette situation. Il avait une échéance très forte le 10 de ce mois; n'ayant pu réunir les fonds nécessaires, il se résolut à disparaître, et quitta, vendredi soir, le domicile où il vivait avec sa belle-mère et sa fille.

On ne l'a pas revu depuis. Pendant les journées de samedi et d'hier, ses employés, assiégés de réclamations, ne savaient où donner de la tête. Ils avaient mis sur la porte des bureaux une pancarte portant ces mots : « Fermé pour cause de carnaval. »

Ce matin, M. Mouquin, commissaire de police du quartier, a reçu une lettre de Macé, lui annonçant que, par suite des nombreuses demandes de retrait de fonds qu'il avait reçues, il ne pouvait maintenir sa position et qu'il allait se suicider. Dans cette lettre, le banquier assure qu'il a déposé dans un coffre-fort du Crédit lyonnais une somme d'un million que l'on pourra répartir entre ses créanciers.

Au reçu de cette lettre, M. Mouquin fit prévenir aussitôt le parquet et la préfecture de police. Il se rendit ensuite aux bureaux de Macé et y apposa les scellés.

Macé est âgé de quarante ans. Il est veuf et père d'une fille de treize ans. C'est un homme de haute taille, 1 mètre 75, fort, très gros, prenant du ventre; il a les cheveux bruns, coupés courts, le front découvert, le teint coloré, la figure pleine, les favoris bruns et longs. Il est myope et portait habituellement un lorgnon à verres noircis. Au moment de son départ, il était vêtu d'une superbe pelisse de fourrure.

Paris, 10 février. — M. le juge Dopffer a été chargé d'instruire l'affaire Macé et M. Flory, expert, a été désigné pour examiner les livres de comptabilité. On évalue actuellement le passif laissé par Macé à la la somme de 21 millions de francs.

Le parquet a demandé d'office la déclaration de faillite de Macé.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

11 FÉVRIER 1814

MONTMIRAIL

Un souvenir que les militaires aiment encore à évoquer. Pendant que l'armée de Blücher marche sur Paris, par la rive gauche de la Marne et par la route directe (plus au sud) de Châlons à Meaux, Napoléon, masquant son départ